

# LA DIFFUSION DE LA THÈSE

## ➡ Pourquoi diffuser la version finale de votre thèse ?

- Valoriser votre travail
- Se protéger du plagiat
- Rendre visible votre thèse librement et gratuitement
- Participer à l'avancée de la recherche scientifique

## ➡ Où sera signalée et/ou diffusée votre thèse ?

- Catalogue de votre bibliothèque
- Le Sudoc (Catalogue des bibliothèques universitaires françaises) : [www.sudoc.abes.fr](http://www.sudoc.abes.fr)
- Thèses.fr (portail des thèses françaises): [www.theses.fr/](http://www.theses.fr/)
- TEL (Thèses-en-ligne) : <https://tel.archives-ouvertes.fr/>

Attention : auto-archivage ≠ dépôt légal ! merci d'éviter de déposer vous-même votre fichier sur HAL TEL

- WorldCat (catalogue international des bibliothèques) : [www.worldcat.org/?lang=fr](http://www.worldcat.org/?lang=fr)
- Dart-Europe : [www.dart-europe.eu/basic-search.php](http://www.dart-europe.eu/basic-search.php)

## ➡ Les différentes modalités de diffusion

**ATTENTION : peu importe le scénario choisi, la thèse devra obligatoirement être signalée sur internet ; les titres, mots-clés et résumés seront visibles**

**Scénario 1 : Je souhaite que ma thèse soit diffusée sur internet :**

le texte intégral de la thèse sera consultable en ligne

**Scénario 2 : Je souhaite que ma thèse soit diffusée sur internet, mais pas tout de suite :**

**Embargo** = report de la date de mise en ligne (délai raisonnable 1 mois à 2 ans)

**Par exemple** : j'ai encore des publications à faire ou des résultats à publier

- La thèse sera consultable sur place à la bibliothèque pendant la durée de l'embargo
- A la fin de l'embargo, la thèse sera accessible en ligne

**ATTENTION : dans Adum, bien cocher «oui» pour la diffusion !**

**Scénario 3 : Je souhaite que ma thèse soit diffusée sur internet, mais pas dans son intégralité pour des questions de droit :**

**Par exemple** : j'ai un problème d'absence de droits sur les contenus (schémas, figures,... utilisés sans autorisation de l'auteur initial) ou ma thèse contient des articles pour lesquels je n'ai pas obtenu de l'éditeur un accord de diffusion.

Il faudra déposer 2 versions de thèse : une version complète ET une version allégée

- La version complète de la thèse sera consultable sur place à la bibliothèque
- La version allégée sera accessible sur internet

**Scénario 4 : Je ne souhaite pas que ma thèse soit diffusée sur internet**

la thèse sera seulement consultable sur place à la bibliothèque

**Un cas à part : la confidentialité**

- La demande de confidentialité doit se faire auprès du chef d'établissement 3 mois avant la soutenance.
- La thèse ne sera ni consultable à la bibliothèque ni accessible en ligne
- A la fin de la période de confidentialité, la thèse est accessible ou uniquement consultable sur place à la bibliothèque selon le mode de diffusion choisi